

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 avril 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE TOURISME

LES SUBVENTIONS POUR LES CENTRES DE CONGRÈS—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Merci madame le Président. Je prends la parole au sujet d'une affaire urgente en vertu de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que le gouvernement conservateur du Canada, après un examen minutieux et prolongé avait annoncé une politique distincte en vue d'accorder des fonds pour les centres de congrès jusqu'à concurrence de 25 p. 100, qu'une offre particulière a été faite au centre de congrès de Toronto et que les déclarations faites à la Chambre et en dehors par le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) ont provoqué une grande incertitude au sujet du projet de Toronto et pourraient entraîner la perte de réservations, notamment pour un congrès de 7,000 personnes au sujet duquel une décision doit être prise d'ici trois semaines, je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson):

Qu'on réaffirme immédiatement la politique de l'ancien gouvernement et l'offre particulière faite à Toronto.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES PROPRES À AMÉLIORER LA SITUATION
FINANCIÈRE DES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Vu la crise financière dans laquelle ils se trouvent actuellement, les agriculteurs ne peuvent, à cause de taux d'intérêt élevés et variables, faire des projets à long terme; je propose donc, appuyé par mon collègue, le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que le gouvernement, plus précisément le ministre de l'Agriculture, fassent preuve d'initiative dans cette situation critique en établissant un programme de prêts garantis, en relevant le montant des crédits accordés à la Société du crédit agricole, en prenant les mesures qui s'imposent pour empêcher les confiscations d'hypothèques agricoles et en faisant appel aux représentants du secteur agricole,

de la Société du crédit agricole et des institutions de crédit privées en vue d'établir un plan d'action pour faire face à cette crise.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE VISANT À VERSER L'ÉQUIVALENT DE L'ALLOCATION
AU CONJOINT À TOUS LES CÉLIBATAIRES ÂGÉS DE 60 À 65 ANS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell), je propose:

Que la Chambre demande instamment au gouvernement de présenter, sans plus tarder, un amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin de supprimer la discrimination dont sont victimes les célibataires ayant entre 60 et 65 ans et ce, en leur versant à tous, l'équivalent de l'allocation au conjoint quelle que soit leur situation de famille et pourvu qu'ils ne travaillent plus.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

ON DEMANDE QUE LA CONSTRUCTION SOIT RETARDÉE JUSQU'À
CE QUE DES ACCORDS DE PRINCIPE AIENT ÉTÉ CONCLUS AVEC
LES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion qui porte sur une question urgente et importante.

Attendu que la société Interprovincial Pipeline a soumis à l'Office national de l'énergie et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien un projet de construction d'oléoduc le long du couloir du Mackenzie, oléoduc qui reliait Norman Wells, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Zama, en Alberta; attendu que, il y a quatre ans, la commission Berger a étudié un projet analogue et a recommandé de le rejeter pour des raisons d'ordre social, politique et écologique; attendu que, en 1977, à la suite de la publication du rapport Berger, l'Office national de l'énergie et le gouvernement canadien ont rejeté le projet de construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie; je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):